



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

16^e séance du mardi 17 mars 2026

Présidence de M. Musa Kamenica, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le Préavis N° 2025/30 de la Municipalité, du 11 septembre 2025 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 12'000'000.- HT pour financer les études et les travaux nécessaires à l'étape I du Plan des Renaturations, dans le respect du plafond de CHF 931'000.- HT pour le coût net de la part lausannoise. Les dépenses du CA23/012 (n° de projet : 21101004700) sont prises en compte au sein du crédit demandé ;
2. d'autoriser la Municipalité à calculer et à comptabiliser les charges d'amortissement sur la rubrique 331 du Service de l'eau qui seront prélevés sur le fonds de réserve et de renouvellement du Service de l'eau ;
3. d'autoriser la Municipalité à calculer et à comptabiliser les intérêts sur la rubrique 390 du Service de l'eau qui seront prélevés sur le fonds de réserve et de renouvellement du Service de l'eau ;
4. de porter en amortissement des crédits susmentionnés les subventions qui seront perçues.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne

le mardi dix-sept mars deux mille vingt-six.

Le président :



Le secrétaire :